



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé, tenue le 9 décembre 2021 et présidée par le maire, M. Denis Benoît, à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers : Mme Julie L'Homme, M. Martin Berger, M. Patrick Godin, M. Patrick Boisselle, M. Jacques Desrosiers et M. Sylvain Boisselle

RÉSOLUTION 224-12-21

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Attendu que selon l'article 953.1 du Code municipal, la municipalité doit adopter un programme en immobilisations pour trois exercices subséquents;

Attendu que ce programme doit identifier les dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Patrick Godin

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu que le Conseil municipal établisse comme suit son programme triennal des dépenses en immobilisation, soit :

2022 : Réfection du garage municipal

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux

Coût estimé : 64 580 \$

Remplacement de ponceaux et pavage d'une partie du rang Saint-Yves

Programme d'aide financière gouvernementale et Fonds général

Coût estimé : 345 000 \$

2023 : Travaux de pavage du rang Saint-Yves

Fonds général

Coût estimé : 225 000 \$

2024 : Travaux de pavage et de voirie

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec ou autre programme d'aide financière et Fonds général

Coût estimé : 750 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 10 décembre 2021

Karine Lussier

Directrice générale et secrétaire-trésorière